



Prangins, le 30 octobre 2018

CONSEIL COMMUNAL
DE
PRANGINS

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mardi 30 octobre 2018**

Sous la présidence de Mme Clotilde Vulliemin, Présidente du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) **Préavis municipal N° 29/18**
Demande de crédit de CHF 344'000.-- TTC concernant des travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière « La Promenthouse », à la suite des intempéries de janvier 2018
- 6) **Préavis municipal N° 32/18**
Arrêté d'imposition pour l'année 2019
- 7) Communications de la Municipalité
- 8) Annonce des préavis à venir
- 9) Propositions individuelles et divers
- 10) Contre-appel

- La PRESIDENTE salue le Syndic, les Conseillers Municipaux, les Conseillers communaux, les personnes de la presse présentes ainsi que le public.

1/ Appel

Avec 49 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.
Les délibérations se font sur la base de 48 voix, la Présidente ne participant pas au vote.

Membres excusés : MM. Marc Pittet, Olivier Binz, Marc Baumgartner, Yvan Buccioli, Gilles Mauroux.

Membre absent : M. Patrick Jaton.

Mme Liliane Gavillet intègre l'assemblée tardivement.

2/ Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018

M. Roland Haas souhaite apporter une précision à son intervention en page 234 : **« Je souhaite que la Municipalité prévoie rapidement l'établissement de passage piéton à cet endroit même s'il est question de refaire le pont prochainement. »**

M. Jacques Auberson souhaite préciser, à la page 232, qu'il serait profitable que **« les chefs de groupe puissent connaître au plus tôt les dates de présentation des préavis pour permettre une meilleure organisation au sein des groupes respectifs. »**

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018, tel que modifié, est accepté par 44 oui et 4 abstentions.

4/ Communications du Bureau du Conseil

La PRESIDENTE n'a aucune communication à faire pour le Bureau du Conseil.

5/ Préavis municipal N° 29/18

Demande de crédit de CHF 344'000.-- TTC concernant des travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière « La Promenthouse », à la suite des intempéries de janvier 2018

La PRESIDENTE appelle Mme Marie-Josée Rigby, rapporteuse de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

Mme Rigby lit les conclusions de la commission.

M. Roland Haas souhaite déposer un amendement.

Amendement

« décide :

4. D'amortir le montant à charge de la commune de CHF 75'680.- sur une période de 10 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement. »

M. le Syndic répond que la durée d'amortissement dans le règlement de la comptabilité des communes est de 10 ans pour certains travaux et de 30 ans pour d'autres travaux. M. le Syndic souhaite appliquer la règle usuelle et amortir ces travaux sur 30 ans.

M. Haas pense que les durées annoncées sont des durées maximales. Il avance également que d'autres dommages peuvent survenir ce qui explique son souhait d'amortir sur une période de 10 ans.

M. Bujard est d'accord avec M. Haas.

M. de Wolff est d'accord également avec M. Haas.

Vote

**L'amendement est accepté
Par 41 oui, 2 non et 5 abstentions**

M. Fischer pense que la pose d'enrochements est un grand progrès. Il précise que « La Promenthouse » peut vite devenir un torrent en recevant les eaux de Genolier et de la Serine entre autre. Il rappelle que depuis 2001, 4 préavis ont été déposés pour l'entretien de cette rivière. Il souhaite savoir, concernant la zone 2 et les caissons végétalisés très appréciés par les castors, s'il ne serait pas possible d'installer des grillages pour empêcher la destruction desdits caissons.

Mme Rigby lit les conclusions de la Municipalité

**Le préavis n° 29/18
est accepté par 47 oui et 1 abstention**

Mme Dominique-Ella Christin remercie la commission pour les questions posées en amont de la séance de rencontre entre la commission et Mme Christin. Cela a permis de fournir des réponses très détaillées. Elle remercie également la commission pour s'être déplacée. Enfin elle remercie le Conseil pour ce vote.

6/ Préavis municipal N° 32/18
Arrêté d'imposition pour l'année 2019

La Présidente appelle M. Jean de Wolff de Moorsel, président de la Commission des Finances (COFIN).

M. de Wolff de Moorsel lit les conclusions du rapport de la commission des Finances.

La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne prenant la parole, la discussion est close.

M. de Woff de Moorsel lit les conclusions du préavis municipal.

Le préavis n° 32/18 est accepté à l'unanimité

M. le Syndic remercie la COFIN pour son rapport et son souhait de suivre la position de la Municipalité dans une année particulière en matière de fixation d'arrêté d'imposition. Une incertitude existe sur l'année 2019 et la décision prise est réaliste par rapport à la situation financière de la commune d'une part, et, d'autre part, à l'évolution des résultats comptables de ces dernières années. La décision de ne pas augmenter les impôts pour la Commune de Prangins s'est avérée bonne avec la mise à disposition des communes par le Canton de CHF 50'000'000.- en rapport avec les conséquences de la RIE III, et les informations concernant les acomptes péréquatifs pour l'année 2019 qui sont jugés « bons ». De même, la péréquation 2017 est « amortissable » dans les comptes 2018. Cette situation conforte la Municipalité, à l'instar d'autres communes, de la décision de ne pas augmenter son taux d'imposition. Prangins est une des rares communes à avoir un taux d'imposition relativement bas. En 2019 et la reprise des charges de l'AVASAD par le Canton, une économie d'impôt d'environ 2.5 points d'impôts pour chaque commune devra être effectuée. Prangins, avec les décisions prises ce soir, entre autre, ne devra baisser le sien que d'1.5 point. Ceci évitera un effet « yo-yo » concernant le taux d'imposition.

7/ Communications de la Municipalité

M. Igor Diakoff

Sanisettes

- Les sanisettes du Vieux-Pressoir sont terminées et ouvertes au public.

Sociétés locales

- De nouvelles sociétés locales sont présentes au sein de la commune, notamment une société d'échecs qui a présenté sa candidature auprès de l'Union des Sociétés Locales (USL). Cette nouvelle société locale devrait être validée lors de la prochaine assemblée générale de l'USL. Cette société est dirigée par M. Claudiu Prunescu, Maître en matière d'échecs.

Fenêtre de l'Avent

- 7 soirées sont encore libres pour les fenêtres de l'Avent. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès de Mme André. La Municipalité aura sa propre fenêtre le lundi 17 décembre 2018.

Culture

La commission culturelle organise un concert le 8 décembre aux Morettes avec « l'Ensemble de Swiss bal », un ensemble de jazz avec entre autre, le Hang qui est un instrument d'origine suisse de la famille des idiophones. Un spectacle auquel M. Diakoff a été convié à Lausanne par M. Michel Augsburgger et qui a été proposé à la commission culturelle.

Mme Dominique-Ella Christin *Service de l'environnement*

Les discussions pour la régionalisation des eaux usées continuent. L'APEC a décidé de mener une étude pour conduire une seule « step » ou deux « step » régionales : une « step » pour les 21 communes représentées par l'APEC et une seconde step régionale pour la commune de Nyon et les communes avoisinantes. Quelle que soit la décision finale, la Commune de Prangins a déjà fait part de son souhait via une demande formelle de rediriger ses eaux usées vers une unique step régionale pour les 30 communes ou vers la step régionale créée par l'APEC dans le cas de la création de deux step régionales. Quoiqu'il en soit, les eaux usées de Prangins seront redirigées vers le site du Lavasson.

Energies renouvelables

Une réflexion a été entamée sur la mise en place de bornes aux abords des parkings pour les véhicules électriques. D'autre part, à partir de janvier 2019, de nouvelles subventions énergétiques concernant la mobilité seront proposées.

Urbanisme

Le plan de quartier « Entre deux chemins » est en cours. La Commune, propriétaire d'une des parcelles, accompagne ce projet. Ce futur quartier permettra d'accueillir, à terme, 650 nouveaux habitants.

Le plan de quartier « Au Clos », investissement entièrement privé, est suivi et accompagné par la Municipalité. Celui-ci permettra l'accueil d'une centaine de nouveaux habitants.

Le plan de quartier développé par la société GSK, plan non résidentiel, permettra d'établir un parking plus élaboré sur la zone du « Coutelet ».

Le plan d'extension partiel PEP « Villas de Prangins – La Crique » a été mis à l'enquête ; plusieurs oppositions ont été déposées, ceci explique que le préavis n'a pas encore pu être présenté.

M. Denys Chevalier

Travaux giratoire « Radio Suisse » et travaux sur la route allant du giratoire des Murettes en direction de Gland-Aérodrome de Prangins

Les dits travaux ont été effectués plus vite que prévu. La partie « giratoire des Murettes » direction Gland-Aérodrome est terminée.

Ceux concernant la Route de Gland sont pratiquement achevés. Il manque encore les potelets qui doivent être posés prochainement.

Zones 30

« La mise à l'enquête avec délai d'opposition va se terminer début novembre. Dès que cette date sera passée, nous pourrons poser les 4 panneaux ad hoc qui précisent les entrées dans cette zone 30. »

Remarque de M. Vogel au sujet du FC Prangins

« Etant déjà au courant depuis plusieurs mois de la demande du FC Prangins, sur la possibilité de construire un terrain synthétique à la place de celui en herbe (terrain principal), la Municipalité, dans un premier temps, recherche un sponsor pour cet équipement. Il faut savoir qu'un tel aménagement coûte la somme de CHF 1'400'000.-. Avec le revêtement synthétique, le terrain doit être clôturé.

Le comité du FC Prangins a été mis au courant plusieurs fois par mes soins que cette mise en route n'était pas envisageable, en l'état, sans un apport très substantiel du sponsor recherché. »

Incivilités sur les places de jeux

« J'ai été mis au courant le samedi en question aux environs de 14h00. J'ai donc contacté le responsable de la voirie, mais sans effet, celui-ci étant parti à l'étranger tout le week-end ; il n'a pas été possible de procéder aux nettoyages adéquats avant le lundi vers 13h30.

Notre commune n'ayant pas de service de piquet, comme c'est le cas à Rolle, Gland ou Nyon, les travaux sont donc entrepris dès que possible.

Une solution de service de piquet pourrait être mise en place avec l'arrivée du remplaçant de M. Giovannini. Mais ne l'oublions pas, cette mesure aurait, bien entendu, un coût. Affaire à suivre.

Une autre solution pourrait être envisagée si un tel évènement venait à se reproduire. Elle serait de faire appel à une entreprise spécialisée. Toutefois, nous espérons que c'est la première et la dernière fois que cela arrive. »

Déchèterie intercommunale Prangins – Duillier

« Concernant divers problèmes que nous avons connus à la déchèterie avec le contrôle des vignettes via la société de surveillance GPA entre autre, nous envisageons la possibilité de poser des caméras de surveillance à cet endroit. Un devis complet a été établi récemment par une entreprise de la région. Ce sujet sera débattu avec nos collègues de Duillier que nous voyons d'ailleurs demain. Nous discuterons également du nouveau macaron 2019 demain. Il ne devrait plus y avoir l'indication « Prangins-Duillier », afin d'éviter les remarques telles que « Il habite Prangins ou Duillier »

Un commentaire tout personnel :

« Ces mêmes personnes ont peut être à l'arrière de leur véhicule un macaron « J'aime Prangins » ou « J'aime Duillier » ».

M. le Syndic

Manifestation

La fête au village en partenariat avec les 20 ans du Musée National Suisse du Château de Prangins s'est tenue le 29 septembre. Le traditionnel « déjeuner sur l'herbe » a eu lieu le dimanche 30 septembre. Cela a été un défi important pour le Musée et la Commune. La Commune de Prangins a reçu 9000 visiteurs sur ces deux jours. Les moyens mis en place étaient prévus pour 500 personnes. M le Syndic remercie l'USL qui a contribué au succès de cette manifestation.

Budget

Le budget 2019, distribué ce soir, a été validé en séance de Municipalité le 22 octobre, remis le 23 octobre à la Commission des Finances et à la Commission de Gestion et le 25 octobre au Bureau du Conseil.

Ressources humaines

Mme Pichon, 35 ans de service, et M. Giovannini, 28 ans de service, prendront leurs retraites en fin d'année. Une cérémonie, en leur honneur, aura lieu le 7 décembre lors de la soirée du personnel.

Les postes ont été repourvus :

- Mme Pichon sera remplacée par Mme Donatella Orzan. Elle officiera à hauteur de 30% dans le domaine des ressources humaine et à 70% au secrétariat municipal. Mme Orzan a été nommée à l'unanimité. Son poste actuel sera occupé par deux nouveaux collaborateurs à temps partiel.

M. Giovaninni est remplacé par M. Eric Zahnd, géomètre au sein du bureau Bovard. Sa prise de fonction aura lieu le 19 novembre.

Mlle Fiona Terry, apprentie employée de commerce, et M. Blerim Puka, apprenti en agent d'exploitation, ont réussi leurs années respectives d'apprentissage.

Mme Alice Durgnat-Lévi

Préavis

Mme Durgnat-Lévi informe le Conseil que le préavis 31/18, concernant les tableaux interactifs a été suspendu pour cause de recours déposé par un des soumissionnaires. Un avocat ayant été nommé pour représenter la Commune, Mme Durgnat-Lévi n'est pas en mesure de donner de plus amples informations. Il sera débattu ultérieurement.

Vie locale

Ce jour a eu lieu l'inauguration de l'Association des Jeunes Pranginois et de leur local. Ils ont pu expliquer la genèse de leur association, leurs activités ainsi que leur projet.

Naturalisation

Mme Durgnat-Lévi fait une présentation sur la nouvelle procédure de la naturalisation en Suisse et les conséquences de celle-ci au niveau communal. La présentation est annexée à ce procès-verbal.

8/ Annonce des préavis à venir

Le Syndic

- M. Bryand annonce les préavis suivants :

Sur les préavis annoncés lors des séances du 29 juin et du 27 septembre 2018, certains préavis seront reportés en 2019 :

- Préavis sur l'aménagement paysagé Creux-du-Loup
- Préavis sur les caméras de surveillance
- Préavis sur le Règlement de police
- Préavis sur les écrans interactifs qui est déjà suspendu
- Préavis sur le PPE Villa Prangins-La Crique

De nouveaux préavis devraient être présentés pour le premier semestre 2019

- Crédit d'étude pour la requalification paysagère patrimoniale de la RCU
- Préavis concernant la passerelle Gland-Prangins
- Préavis concernant la couverture des terrasses du centre des Morettes.
- Crédit d'étude pour la future crèche.

9/ Propositions individuelles et divers

M. Blaise Cartier aimerait connaître la raison du report incessant du préavis sur l'aménagement du Chemin du Creux-du-Loup.

M. Chevalier précise que le préavis nécessite des appels d'offre. Ce préavis sera sensiblement moins cher et sera probablement présenté en avril 2019.

M. Cartier regrette le report continu de ce préavis toujours en attente de soumissions. Il pense que d'autres préavis auraient pu être présentés ce soir.

M. Auberson regrette que l'étude réalisée sur la mobilité pour connaître les « zone 30 » n'ait jamais été présentée. Il regrette également que le quartier de Sous-le-Bois ne bénéficie pas d'une « zone 30 » alors que ce quartier résidentiel est habité par un nombre conséquent d'enfants.

M. Chevalier remercie M. Auberson de son intervention. M. Chevalier rappelle que la Municipalité est très régulièrement sollicitée par des habitants pour l'installation de « zone 30 » dans différents quartiers. Il explique que l'installation d'une « zone 30 » est fastidieuse et nécessite beaucoup de sollicitations de la part du Canton.

M. Auberson souhaite que l'étude soit présentée pour connaître les intentions de la Municipalité. M. Auberson est conscient que l'installation de « zone 30 » prend du temps.

M. Cartier aurait aimé que l'installation de ces « zone 30 » soit discutée en Conseil. La mise en place de ces zones est légale mais aurait mérité d'être débattue en séance.

M. Claude Favre souhaite que l'étude qui a été effectuée soit présentée. Il pense que plusieurs secteurs mériteraient d'être « classés » en zone 30.

M. Bujard est d'accord avec M. Auberson. Une consultation serait appréciée

M. Fischer est étonné, concernant le rappel des taxes d'épuration facturées par la Commune de Gland, que celle-ci puisse établir un rappel de paiement après 13 ans. Il souhaite d'abord savoir quel tarif est appliqué et s'il n'y a pas prescription au bout de 5 ans sans rappel de la part du créancier.

M. le Syndic rappelle que les taxes ont été encaissées par Prangins alors que la Commune de Gland s'occupait de l'entretien des infrastructures. Le changement de secrétaire municipal à Gland est probablement à l'origine de ce rappel. Au-delà de 5 ans, M. le Syndic acquiesce la prescription. Cependant la commune de Prangins a accepté de procéder au paiement de ce rappel.

M. Bujard, en tant que Président de la commission travaillant sur la motion de M. Olivier Binz., informe que la date initiale du 21 novembre 2018 pour une séance extraordinaire débattant de la sortie de la commune de Prangins de Nyon Région ne pourra être maintenue. Un travail conséquent, technique et détaillé nécessite un laps de temps supplémentaire. Une nouvelle date sera proposée très prochainement au Bureau du Conseil pour validation par Madame la Présidente. M. Bujard précise que ce report est nécessaire car la question de la motion dépasse le simple cadre du Conseil communal.

M. Peter Dorenbos annonce deux informations concernant le SDIS Nyon-Dôle :

- Le jeudi 1^{er} novembre 2018 aura lieu la séance annuelle d'information et de recrutement pour les personnes intéressées âgées de 18 à 30 ans.
- Le samedi 8 décembre, entre 9h et 13h, aura lieu la manifestation du téléthon sur la place du village soutenue par les pompiers du District.

M. Serge Juzgado intervient sur les propos de M. Chevalier concernant le FC Prangins et d'un éventuel terrain synthétique. Il rappelle que depuis un certain nombre d'années, le comité du club avait proposé 2 sponsors importants, l'UEFA et le Fonds du sport de la Loterie Romande. Le coût pour la Commune, avec la participation de ces deux sponsors aurait été d'un tiers. Il mentionne également une économie d'entretien de personnel et des milliers de litres d'eau et d'engrais. Le FC Prangins compte 300 jeunes en juniors lorsque le club de Gland en compte 500.

M. Chevallier a mentionné un sponsor sans le nommer qui était effectivement l'UEFA. Malheureusement, ce sponsor ne proposerait qu'un apport de CHF 50'000.-. M. Chevalier précise que la présentation d'un préavis viable devant le Conseil communal, nécessite un apport conséquent de l'ordre de CHF 600'000 ou CHF 700'000.-. Cela donnerait la garantie de la participation d'autres sponsors moins importants. Un autre paramètre, non-financier, préoccupe M. Chevalier. Le revêtement du terrain, en matière synthétique, ne le convainc pas pour faire jouer de jeunes joueurs. Cependant il reste ouvert à d'autres propositions et d'autres possibilités. Il rappelle également que Prangins manque de terrain disponible pour les allouer à ce sport.

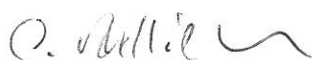
M. Favre abonde dans le sens de M. Chevalier. En tant qu'ancien joueur de football, il est mitigé quant à l'installation d'un terrain synthétique. Celui-ci peut être source de beaucoup de blessures pour des jeunes.

10/ Contre-appel

La présence est de 49 membres. La séance est levée à 21:40.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

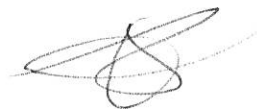
La Présidente



Clotilde Vulliemin



Le Secrétaire



Jérôme Seydoux

Annexe : ment.



Nouvelle procédure de naturalisation



Nouveau contexte législatif

- Nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (janvier 2018)
- 3 objectifs:
 - I. Adaptation au droit fédéral devenu plus contraignant
 - II. Conforme à la Constitution vaudoise qui défend le principe d'une naturalisation aisée pour les étrangers
 - III. Harmoniser les pratiques communales
- Marge de manœuvre communale

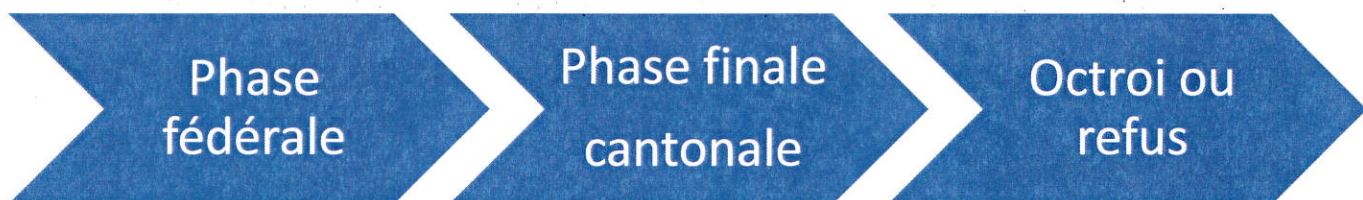


Nouveaux principes légaux

- Dépôt auprès du Canton
- Procédure harmonisée
- Délais de procédure: 6 mois pour la phase cantonale, 12 mois pour la phase communale
- Autorité de surveillance: la loi pose le principe d'une autorité de surveillance



Déroulement général de la procédure (2 ans)



Conseil communal du 30 octobre



La phase communale

Réception
de la
demande

Premier
courrier

Test

Rapport
d'enquête

Audition

Décision



La phase communale

Réception de la demande

- Réception du dossier analysé par le Canton
- Ouverture de la phase communale

Premier courrier

- Informe le candidat sur la procédure
- Propose un entretien avec le syndic
- convoque

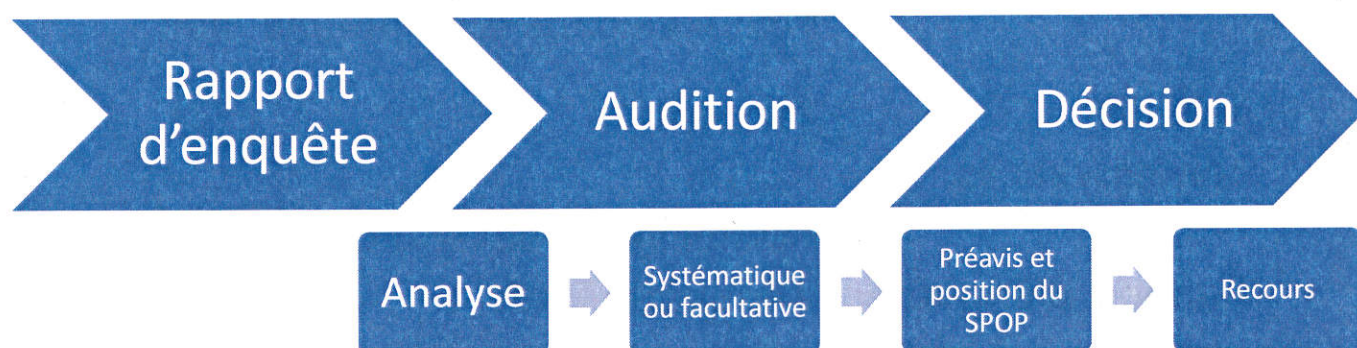
Test

- QCM: 48/160 questions sur 4 thématiques
 - 64 questions fédérales
 - 64 questions cantonales
 - 32 questions communales
- Corrigé en présence du candidat
- Par écrit ou par oral
- maximum 3 fois

Conseil communal du 30 octobre



La phase communale



- Document central d'instruction
- Mené par Police Nyon Région

- Commission
- 2 municipaux, 3 conseillers communaux
- PV établi et signé sur place

- 1^{er} préavis municipal soumis au Canton
- Décision municipale



Liberté communale

- Durée Possibilité de fixer une durée de séjour minimale dans la commune: non
- Test de connaissances Par écrit
- Rapport d'enquête Possibilité de déléguer à une autorité d'enquête: PNR
- Audition Choix d'une audition systématique ou facultative: systématique
- Emoluments Choix de déléguer à une commission
- Règlement communal actuel Caduc